



Mairie de PLOUHINEC  
Rue du Général de Gaulle  
29780 PLOUHINEC  
Tél. : 02 98 70 87 33

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20 09 2023

ID : 029-212901979-20230919-URBA2023101-AR

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Inventaire Bocager

#### MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n°: Urbanisme - 2023 - 101

#### **Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103.2 et suivants  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011 modifié le 15 décembre 2016, le 19 décembre 2017, le 05 décembre 2019 et le 30 septembre 2021,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanismes et définissant les modalités de concertation du public pendant toute la durée de son élaboration,

#### Considérant :

- que dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune il convient de consulter le public sur le projet d'inventaire bocager sur l'ensemble de son territoire. Cet inventaire s'inscrit dans une logique globale d'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire. Le PLU est également un levier d'action important pour la protection de ce maillage bocager.
- que l'objectif de cette consultation du public est de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.
- que les modalités de la concertation du public à réaliser dans le cadre de la révision du PLU déjà établies par la Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017, sus visée, doit être complétée par arrêté du Maire,
- que les dates d'ouverture et de clôture de la consultation du Public sur le projet d'inventaire bocager doivent être portées à la connaissance du public,

## ARRÊTE

#### **Article 1**

##### Durée de la Consultation

La consultation du Public sera ouverte du **27 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus** soit pour une durée d'**1 mois**.

#### **Article 2**

##### Modalités de consultation du public sur le projet d'inventaire bocager

##### Objectifs poursuivis

La consultation du public a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ces procédures :

- de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.
- de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.

##### Modalités d'organisation

##### Publicité

La consultation du Public se déroulera pendant 1 mois. Les dates d'ouverture et de clôture de la consultation sont précisées par le présent arrêté du Maire et feront l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication d'avis par voie de presse et sur le site internet de la Commune annonçant l'ouverture et la clôture de la consultation ;
- Par voie d'affichage pendant toute la durée de la consultation du Public : affichage d'un avis en mairie et sur le site internet de la commune. Cet avis rappellera les dates d'ouverture et de clôture de la consultation, ainsi que l'objet de la mise à disposition et les modalités de participation du public définies ci-après.

### Consultation du dossier

Durant toute la durée de la mise à disposition du public, un dossier de présentation et d'information précisant les objectifs poursuivis

- En version dématérialisée sur le site internet de la Commune ;
- En version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie de Plouhinec. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

Une copie du dossier de consultation pourra être transmise à toute personne qui en ferait la demande. Cette demande doit être formulée par courrier postal adressé à M. le Maire ou par message électronique à l'adresse [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh). La copie du dossier papier sera établie au frais du demandeur.

### Recueil des observations du public

Toute personne intéressée pourra exprimer, communiquer ses observations ou propositions sur le projet d'Inventaire Bocager

- Sur le registre ouvert et tenu à la disposition du public à la mairie de Plouhinec.
- Par voie postale : toute correspondance devra être adressée à Monsieur le Maire
- Par messagerie électronique à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh).
- Au fur et à mesure de leur réception, les observations et propositions recueillies par voie postale ou par courrier électronique seront insérées dans le registre papier mis à disposition au siège de la mairie

### Bilan de la consultation du Public

A l'issue de la mise à disposition du dossier au Public ,

Suite aux observations recueillies lors de cette consultation publique, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie sera mise à jour.

### Article 3

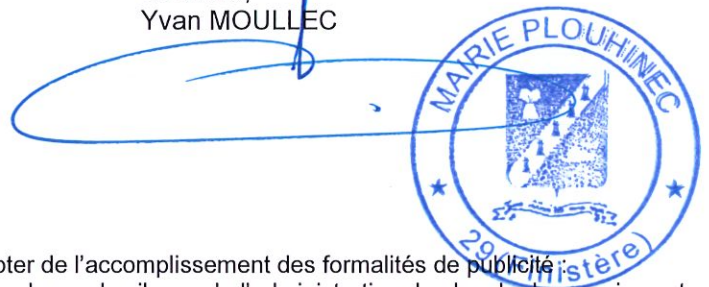
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### Article 4

M. le Maire est chargé du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Plouhinec, le 20/09/2023  
Le Maire,  
Yvan MOULLEC



- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité ;
- D'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.